

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET, VICENS, VINCENT.

Ms : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, DONS, ESTEBANEZ, GONZALEZ, HERRERO, HORTALA, MICHEL,

Procurations : Mr CASSAN à Mr BETEILLE, Mr PAILHES à Mr HORTALA.

DEMANDE SALLE DES FETES

L'Association DMTF souhaite la mise à disposition de la salle des fêtes tous les mercredis de 14 h 00 à 21 h 00 en vue d'organiser des cours de théâtre pour enfants et adultes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne son accord sous réserve que si la salle est réservée un mercredi pour une réunion, les cours seront déplacés à la salle d'exposition du 1^{er} étage.

DEMANDE DE TOURNAGE VIDEO AU CHATEAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la société WORD PRESS qui souhaite faire un reportage au château de nuit. Le Conseil Municipal donne son accord de principe, toutefois une entrevue aura lieu avec une personne afin de définir le déroulement du tournage.

AVENANT ARCHITECTE POUR OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant de la part du cabinet AC Architecture concernant la construction de l'Office de Tourisme Intercommunal. Cet avenant correspond à la modification du permis de construire, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Le montant de celui-ci s'élève à la somme de 2 000.00 € H.T. Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente, à la demande de Monsieur le Percepteur, certaines sommes à mettre en non-valeur concernant des factures d'eau et d'assainissement qui sont devenues irrécouvrables, malgré des poursuites. Le montant de ces sommes s'élèvent à 3 893.19 €.

Le Conseil Municipal approuve ses admissions en non-valeur.

CONFERENCE NATIONALE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Premier Ministre relatif à la conférence nationale des territoires. Il est rappelé la démarche engagée avec les collectivités territoriales et invite celles-ci à adresser des suggestions concernant quatre questions qui sont jointes au courrier. Chaque Conseiller municipal sera destinataire de ce dossier afin de préparer des suggestions.

COURRIER DE MR LOUIS RUIZ

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Louis RUIZ dans lequel celui-ci souhaite mettre en dépôt vente ses ouvrages au château et à l'office de tourisme.

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette demande et invite Mr RUIZ de voir directement avec l'office de Tourisme, indépendant de la Mairie.

ENCAISSEMENT CHEQUE BAURES

Monsieur le Maire signale que la commune a réglé une facture deux fois aux établissements BAURES, cette société a envoyé un chèque de 700.93 € en vue de son encaissement. Le Conseil Municipal approuve ce remboursement.

MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE

La compétence de l'assainissement comprend à la fois l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La loi NOTRe rend celle-ci indivisible à compter du 1^{er} janvier 2018. La Communauté de Communes de la Montagne Noire est actuellement compétente en matière d'assainissement non collectif (SPANC) et de ce fait doit prendre la compétence assainissement dans son intégralité au 1^{er} janvier 2018.

Afin que l'assainissement collectif reste de la compétence des communes au 1^{er} janvier 2018, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes en déplaçant la compétence assainissement non collectif (SPANC) des compétences optionnelles aux compétences supplémentaires. Le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts.

ADHESION DU SYNDICAT SUD OCCIDENTAL AU SYNDICAT SUD ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE

Le Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire a sollicité son adhésion au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire, cette démarche s'inscrivant dans le cadre de la loi NOTRe .

Le Conseil Municipal valide cette adhésion, compte tenu des similitudes des deux syndicats.

PROJET DE LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que cette assemblée avait souhaité étudier la possibilité d'un projet de lotissement sur le terrain communal situé à Prاتمoulis. Une esquisse de plan a été effectuée par le Cabinet CETUR LR portant sur 20 lots pour une surface de chaque lot d'environ 950 m².

Le Conseil Municipal, pour avancer dans cette réflexion souhaite un chiffrage de ce projet sur la totalité mais également sur la moitié des lots en étudiant le découpage pour pouvoir le réaliser en deux tranches.

QUESTIONS DIVERSES

- DEVENIR DU VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 02 août dernier avec le Directeur Régional de VVF en présence également de la Directrice du village de Saissac.

La convention qui nous lie avec VVF pour la gestion du village arrive à expiration le 31 décembre 2019, il se pose la question après cette date du devenir de cette structure. Des travaux importants (entre 2 500 000 € et 3 000 000 €) sont à réaliser afin de pouvoir répondre aux attentes de la clientèle.

Deux solutions ont été évoquées :

- Soit la commune réalise les travaux, demande des subventions et réalise un prêt pour le complément de financement, l'annuité d'emprunt sera le loyer du futur gestionnaire.
- Soit la commune vend le village de vacances à VVF et les travaux sont réalisés par cet organisme, il gèrera la structure.

Avant d'arrêter une solution, VVF doit nous indiquer le montant maximum du loyer qu'il serait susceptible de verser à la commune si la première solution était retenue.

Cette affaire sera remise à une prochaine réunion dès que les informations de VVF auront été transmises à la Commune.

- BILAN MUSEE DES VIEUX METIERS

Monsieur le Maire fait le bilan de l'ouverture du Musée des Vieux Métiers pour la période de juillet et août. Ce bilan fait apparaître une très faible fréquentation qui s'élève à 1145 visiteurs.

Compte-tenu du déficit engendré, il est évoqué la possibilité de ne pas renouveler cette opération pour 2018, et d'étudier à la place l'organisation de manifestations plus fréquentes au château.

Une réunion est programmée avec les agents du château pour qu'ils étudient les manifestations qui pourraient être mises en place suivant un budget bien défini.

- VENTE DE JARDINIERES EN BETON

Monsieur le Maire signale que la commune dispose d'un nombre important de jardinières en béton qui ne sont plus utilisées. Il demande au Conseil Municipal la possibilité de mise en vente de celles-ci. Le Conseil Municipal décide de mettre en vente ces jardinières au prix de 5.00 € l'unité. Une information sera faite dans le bulletin municipal.

- PRIME POUR L'AGENT CHARGE DU PERSONNEL

Un agent a été embauché dernièrement pour assurer la responsabilité du service technique et également être assermenté. Pour assurer ces fonctions, une prime sera attribuée à cet agent d'un montant mensuel de 378.80 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- NOTE DE SERVICE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Une note de service sera remise en main propre à chaque agent rappelant certaines règles notamment pour l'entretien et l'utilisation du matériel communal qui doit toujours être en parfait état de fonctionnement et posséder les sécurités adéquates, la récupération du bois qui est abattu par le personnel et l'habillement des agents lors d'interventions sur la voie publique. Le Document Unique rappelant toutes les règles de sécurité, établi par la Mairie, devra être affiché dans les locaux techniques.

- LETTRE ANCIENS COMBATTANTS DE LA LEGION ETRANGERE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'Amicale des Anciens de la Légion Etrangère de l'Aude dans lequel celui-ci souhaite organiser une cérémonie sur la Commune le dimanche 8 octobre prochain pour rendre hommage « aux morts au combat » d'une commune du Département. Cette année, Saissac a été retenu pour cette manifestation. Le Conseil Municipal donne son accord.

- LETTRE DE MR COUTURIER GUILLAUME

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Guillaume COUTURIER dans lequel celui-ci souhaite réaliser le raccordement au réseau d'eau potable de sa bergerie et de sa future maison d'habitation qui sont situées à Saint Pierre. Pour cela il demande si la commune pourrait fournir les pièces. Les travaux seraient réalisés par cette personne.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette proposition, La Commune effectuera uniquement le branchement à la canalisation principale et la pose de deux compteurs.

- LETTRE DE MADAME YOU ANOUCHKA

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme YOU Anouchka nommée récemment ATSEM à l'école et qui souhaite résider sur la Commune. Elle demande, dans l'attente d'un logement dans les lotissements, d'être hébergée dans un gîte communal.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une location d'un gîte situé Rue de Verdun, le montant de la location sera de 500.00 € par mois dans l'attente de l'attribution d'un logement.

- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES SINISTRES DE SAINT MARTIN ET SAINT BARTHELEMY

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 150.00 € aux sinistrés des îles de Saint Martin et Saint Barthélémy. Cette subvention sera versée par l'intermédiaire d'Aude Solidarité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 23 h 00

Le Maire,

